



31 janvier 2024

Original: anglais

(24-0775) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE: RÈGLEMENT D'APPLICATION SUR LES PROCÉDURES DE RECOURS

Membre	ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE
présentant la	
notification	

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement d'application sur les procédures de recours
Objet	Moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	 Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2024/IP/SAU/24 00760 00 x.pdf
Situation de la notification	 [X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet

Brève description du texte juridique notifié

Le Règlement comprend des définitions et des dispositions relatives à la présentation d'avis d'objection et de renseignements connexes, aux femmes condamnées par contumace, aux recours subsidiaires, à l'ajout de nouvelles requêtes, à la restriction, au transfert et au respect des rendez-vous, à la non-comparution aux audiences, à l'examen des décisions d'incompétence pour connaître des affaires, aux actes de procédures dans les circonscriptions, au report d'audiences, aux procédures de saisie, à l'audition de témoignages, à l'examen attentif des affaires, au prononcé des décisions contraignantes, aux informations devant être incluses dans les décisions, à la présentation de copies des décisions, à l'achèvement des procédures et aux formulaires nécessaires pour faire respecter le Règlement.

Langue(s) du texte juridique notifié	Arabe
Entrée en vigueur	11 juillet 2019
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	19 décembre 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité	Ministère de la justice
responsable	Téléphone: 966920001950
	Courriel: 1950@moj.gov.sa

^{*} Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.